



Ils s'expriment

Groupe Montpellier, territoires pluriels
Abdi El Kandoussi, président du groupe

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques - Prévention des inondations

Les EPCI à fiscalité propre se sont vu attribuer, de par la loi, à compter du 1^{er} janvier 2018 les quatre compétences obligatoires suivantes :

Item 1 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.

Item 2 : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès.

Item 5 : la défense contre les inondations et contre la mer.

Item 8 : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Ce transfert de compétences (auparavant assurées par l'État) ne s'est accompagné d'aucun transfert de financement, mais de la possibilité de lever une taxe : la taxe GEMAPI.

- Il s'agit d'une taxe affectée à un objet, ce qui signifie que chaque année, il devra être rendu compte de l'utilisation de cette taxe.
- Le montant de la taxe est fixé par le conseil métropolitain : 3 millions d'euros en 2018 et en 2019 ; la direction départementale des finances publiques calculant ensuite sa répartition entre les contribuables payant la taxe foncière et la taxe d'habitation et les entreprises payant la CFE.

Au vu de l'épisode particulièrement douloureux que viennent de vivre nos concitoyens audois, il nous apparaît particulièrement judicieux de faire le maximum possible dans ce domaine. « Gouverner c'est prévoir et c'est choisir ». Ce que nous faisons.

Max Léviata, vice-président de la Métropole en charge de finances

Groupe de coopération métropolitaine

Nouvelle gare et mobilité...

Le PDG de SNCF Réseau vient d'annoncer 23 TGV (sans préciser la part de nouvelles lignes ou la déviation des trains de la gare Saint-Roch ?) desservant en 2019 la nouvelle gare de Montpellier Sud de France. Les bonnes nouvelles étant suffisamment rares pour notre Métropole pour que nous laissions cette information sans commentaire.

Les travaux de construction de la gare ont débuté en 2015 pour une mise en service prévue par la SNCF fin 2017 qui finalement a eu lieu cette année. Ce calendrier ne pouvait être ignoré du Maire de Montpellier et Président de la Métropole élu en mars 2014. Tout ce temps pouvait largement permettre d'avancer en parallèle pour la réalisation des 1 200 mètres de ligne 1 du tram dont la mise en service était prévue fin 2017 et des voiries nécessaires pour rejoindre la gare Sud de France.

Des milliers de voyageurs dès 2019 utiliseront chaque jour cette nouvelle gare. Les usagers de ce service public majeur devront attendre au mieux 2021 pour disposer des modes de déplacements urbains dignes d'une Métropole d'aujourd'hui. Montpellier la surdouée, chère à Georges Frêche, est-elle devenue Montpellier la sous-douée ?

*Michelle Cassar pour le groupe de coopération métropolitaine
gcpublic@ml.free.fr*

Anne Brissaud, Les Centristes - Nouveau Centre

Faute de réception dans les délais impartis, cette tribune n'a pas pu être publiée dans ce numéro.